

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse postale complète : _____

Téléphone : _____

Téléphone mobile : _____

Courriel : _____

Renseignements divers (principales affectations et lieux, fonctions assurées, autres...) :

Date :

Signature :

Les voyages, les séjours associés aux assemblées générales, les rendez-vous régionaux sont autant d'occasions de créer de la convivialité et du lien social. D'autres types de rendez-vous sont envisagés, comme des petites randonnées ou des spectacles culturels. En 2023, année du centenaire de l'AAM, l'association a innové en organisant deux colloques et un concours de nouvelles. Ces initiatives seront poursuivies à raison d'un colloque par an et un concours tous les deux ans.



2022 : visite des grottes de Choranche (assemblée générale dans le Vercors)



2024 : colloque « météo, santé et changement climatique en métropole et outre-mer »



2022 : croisière sur la Seine, de Melun à Honfleur, sur le thème des impressionnistes



2023 : recueil de nouvelles (concours du centenaire)



2023 : à l'observatoire de Lille (délégation Hauts-de-France)



2023 : repas de fin d'année (délégation Île-de-France)



Association des Anciens de la Météorologie

L'AAM, c'est :

- un lien social entre anciens météo,
- des activités nationales et régionales,
- des contributions à la diffusion de la culture météo,
- un travail de mémoire,
- des actions vers la jeunesse,
- une revue pour relater toutes ces activités.



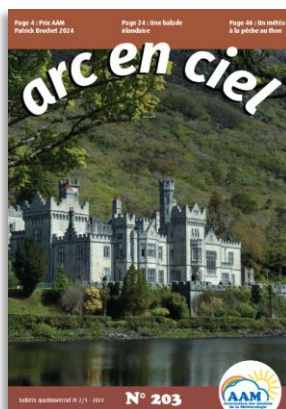
L'AAM, association type « loi 1901 », est gérée par des bénévoles. Elle a vu le jour en 1923 et a été refondée en 1947. Elle regroupe des personnes ayant exercé des activités professionnelles ou bénévoles en météorologie, climatologie, sciences de l'atmosphère ou des activités en liaison avec ces domaines.

Elle comporte un conseil d'administration, un bureau, des comités thématiques et des délégations régionales. Celles-ci sont chargées d'assurer une liaison plus étroite avec les membres et d'initier des manifestations régionales. En plus de l'organisation d'activités amicales pour ses membres, l'AAM oriente son action en direction des jeunes, ainsi que la collecte de la mémoire météo.

La revue « arc en ciel » de l'AAM est publiée au moins trois fois par an. Elle permet d'être informé sur les activités de l'association, de suivre certaines avancées dans le domaine de la météorologie et de disposer d'articles consacrés à l'histoire de la météorologie ou à la mémoire d'anciens météos. Régulièrement, des numéros spéciaux permettent d'approfondir certains volets de l'histoire de nos métiers ou d'illustrer certaines actions majeures de l'AAM (ex : recueil de nouvelles).

Adhérer à l'AAM, c'est pouvoir rencontrer des anciens collègues ou construire des nouvelles relations, être informé de l'ensemble des activités de l'association, pouvoir y participer et recevoir sous forme papier la revue « arc en ciel ».

Pour en savoir plus sur l'AAM, consultez notre site internet :



Plusieurs comités thématiques accompagnent le conseil d'administration. Ils sont actuellement au nombre de six : le comité de **rédaction** (pour la revue arc en ciel notamment), le comité **loisirs** (organisation des sorties et des séjours AG), le **jury** du prix AAM Patrick Brochet (remis à des élèves sortant de l'ENM), le comité **mémoire**, le comité **jeunes** (notamment pour les Rencontres Météo et Espace), le comité **communication** (actions d'information, site internet...).

Un(e) **correspondant(e) social(e)** informe les membres sur l'évolution de leurs droits et veille à accompagner les membres dans le besoin.



Remise du prix AAM 2024

Numéro spécial « arc en ciel » consacré à l'observatoire météorologique de Magny-les-Hameaux



En 2024, les 150 élèves des Rencontres Météo et Espace sur la météopole

La cotisation annuelle à l'AAM est de 36 € en 2025. Les nouveaux adhérents à l'association sont dispensés de cotisation l'année civile de leur adhésion.

Si vous êtes veuf ou veuve d'un ancien membre, la cotisation 2025 sera de 18 €.

Important : l'AAM étant une association d'intérêt général, sa cotisation donne lieu à une réduction d'impôt à hauteur de 66% de la somme versée (dans la limite du plafond autorisé pour cette catégorie de réduction fiscale).

Les renseignements personnels fournis impliquent un consentement permettant la mise à jour de l'annuaire papier de l'AAM et la diffusion d'informations de l'association.



Le bulletin d'adhésion est à adresser par courriel à : anciensmeteos@gmail.com

ou à retourner au siège social de l'AAM :

7, rue Teisserenc de Bort,
CS70588, 78197 Trappes



Bienvenue à l'AAM !